



Femmes, hommes L'égalité passe aussi par une retraite pleine et entière

Toutes les inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail se retrouvent amplifiées en arrivant à la retraite.

Alors qu'un rendez vous 2010 sur les retraites est imposé, il faut saisir l'occasion de promouvoir une réforme ambitieuse permettant aux femmes comme aux hommes de bénéficier d'une retraite décente.

Quelques chiffres sur la retraite des femmes :

36 % des femmes retraitées perçoivent moins de 700 euros par mois pour survivre ce qui est inférieur au seuil de pauvreté (870 euros), 64 % ont moins de 900 euros.

Dans le privé 55 % des femmes sont au minimum contributif (590,93 euros) et la majorité des retraités au minimum vieillesse (677 euros) sont des femmes (à 83 %).

Dans la fonction publique ce sont 34% des femmes retraitées qui ont une pension élevée au minimum garanti: 17% dans l'Etat, mais 55% dans la territoriale et l'hospitalière !

La pension de retraite moyenne des hommes s'élève à 1 617 €, contre 782 € pour les femmes, ou 1 011 €, si l'on inclut les pensions de reversions.

Dans la fonction publique les inégalités de pensions sont plus faibles mais toujours considérables puisque les retraites de droit direct des femmes sont inférieures à celles des hommes de:

-18% dans la fonction publique d'Etat (1788€ femmes / 2170€ hommes)

-16% dans la fonction publique territoriale (1097€ femmes / 1310€ hommes)

-12% dans l'hospitalière (1235€ femmes / 1403€ hommes).

Dans le privé la différence est de -52% !

Cet écart de retraite reste inacceptable et est la conséquence directe des inégalités salariales et de carrière.

Il est accentué par les différentes réformes des retraites qui se sont succédé.

Depuis 1993, les femmes paient le prix le plus fort des réformes

La réforme de 1993 pour le secteur privé avec le calcul sur les vingt-cinq meilleures années au lieu de dix, et l'indexation sur les prix et non sur les salaires, est une vraie catastrophe dans le calcul des droits et touchent particulièrement les femmes qui cumulent bas salaire, chômage et temps partiel subi.

La loi Fillon de 2003 a amplifié le phénomène en accroissant le nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein. Elle a instauré dans le public et a maintenu dans le privé un système de décote qui pénalise de manière disproportionnée les carrières

incomplètes, comme l'illustre le fait que seulement 40 % des femmes valident une carrière complète.

De plus les bonifications pour enfants dans le public, qui servaient à corriger une partie des inégalités, ont été remplacées pour les enfants nés après le 1er janvier 2004 par une majoration de durée d'assurance de 6 mois, qui ne compte plus pour le montant de la pension, mais permet simplement d'éviter la décote en fin de carrière. La plupart des enfants nés avant l'entrée dans la fonction publique ne sont plus pris en compte.



La CGT revendique le retour à un an de bonification par enfant pour toutes, y compris pour les enfants nés avant l'entrée dans la Fonction publique.

Dans le privé, au prétexte d'égalité femme/homme, la deuxième année de majoration de durée d'assurance peut dorénavant être partagée avec les hommes, ce qui amputera le droit des femmes.

La CGT revendique que les droits familiaux, qui réparent les inégalités dues à la maternité et à l'éducation des enfants, soient réservés aux femmes, et ouverts aux hommes ayant élevé seuls leurs enfants.

Les dangers de la réforme 2010 pour les femmes

The image contains a cartoon and an infographic. The cartoon, signed 'Knoff', shows a man carrying a large sack on his back, struggling to walk. In the background, there are industrial chimneys emitting smoke. Below the cartoon is a blue banner with yellow text: 'À L'OFFENSIVE POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE' and 'ON THE OFFENSIVE FOR €QUAL PAY'. Below the banner is a small pie chart showing a 15% gap. Text in French and English explains that the pay gap is 15% in the European Union. At the bottom, logos for the European Confederation of Trade Unions (CETU) and the European Trade Union Confederation (ETUC) are visible.

À L'OFFENSIVE POUR L'ÉGALITÉ SALARIALE

ON THE OFFENSIVE FOR €QUAL PAY

Mettons un terme à l'écart salarial qui est de 15 % dans l'Union européenne

Let's close the pay gap of 15 % in the European Union

CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS www.etuc.org

EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION www.etuc.org

Le pouvoir a pour objectif premier de baisser le niveau des retraites. Comme en 2003 les femmes seraient les premières victimes de mesures aggravant encore les conditions de départ en retraite, telles qu'un allongement supplémentaire de la durée d'assurance ou le recul de l'âge de départ en retraite, reculant d'autant l'âge d'annulation de la décote.

Que signifie la volonté démagogique de rapprochement entre retraites du privé et du public pour le pouvoir ? S'agit-il par exemple de remettre en cause certains droits familiaux, comme le départ anticipé des mères de trois enfants, massivement utilisé par les femmes fonctionnaires puisqu'il représente en 2007 17% des

départs en retraite des femmes fonctionnaires de l'Etat, 20% des départs dans la territoriale et 24% dans l'hospitalière ?

Un abandon des 6 derniers mois pour établir le salaire de référence en passant aux 10 dernières années par exemple ferait baisser les pensions de 8%, soit pour les femmes -130€ dans l'Etat, -80€ dans la territoriale et -90€ dans l'hospitalière.

Pour que le rendez vous 2010 apporte des solutions durables garantissant un haut niveau de pensions aux femmes et aux hommes, la CGT propose :

- le droit à une retraite pour toutes et tous les salariés dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre dignement : au minimum 75 % du salaire de référence pour une carrière complète ;
- aucune pension inférieure au Smic pour le privé et au minimum fonction publique dans le public pour une carrière complète ;
- départ anticipé à taux plein pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles ou astreignants;
- le retour au niveau précédent de la bonification pour enfants dans le public ou de la majoration de durée d'assurance dans le privé, tant que les écarts de salaires et de pensions de retraite entre les femmes et les hommes ne seront pas éliminés, en particulier par la suppression des écarts de rémunération que la loi exige avant le 31 décembre 2010. Un véritable service d'accueil des jeunes enfants et l'octroi de droits aux mères et aux pères pour accomplir leur rôle commun d'éducation doivent améliorer l'articulation entre vie professionnelle et vie familiale.

Ces propositions sont des conditions indispensables pour une progression dans l'égalité des femmes et des hommes de la vie active jusqu'à la retraite.



L'avenir des retraites est avant tout un choix de société, qui concerne toutes les générations. Nous invitons les femmes et les hommes à prendre toute leur place dans ce débat et à se mobiliser, notamment les

- 8 mars, journée internationale pour le droit des femmes
- et 23 mars, journée nationale de grèves et manifestations pour l'emploi, le salaire et la retraite.